

## « Déjeuner » de la Gouvernance, le mercredi 24 octobre

**M. Jos Chabert**

**Président du Comité des Régions**

**Ministre et Vice-président de la région Bruxelles-Capitale**

**Gouvernance, villes et régions**

**Modérateur: M. S. Gozi, membre du Cabinet du Président R. Prodi**

Suite à la présentation de l'orateur par M. S. Gozi qui a souligné combien la carrière locale, nationale, et internationale de celui-ci était un témoignage de son expérience diversifiée de la gouvernance, le Président Chabert a d'abord souligné le fait que dans le contexte de la crise mondiale, l'Europe n'est pas présente comme il le faudrait. Cependant, elle est en train d'évoluer même s'il faut s'attendre à ce que ce soit toujours compliqué et lent. Mais il va falloir maintenant franchir un grand pas : la réorganisation institutionnelle avec l'élargissement. En tout cas l'unanimité à 25 ou plus ne peut pas fonctionner.

Se souvenir de l'importance de l'Europe « profonde » des régions, des villes et des villages, peut aider à résoudre le problème de communication avec les personnes. Les membres du Comité des Régions qui retournent chez eux après discussion avec la Commission etc., doivent être et sont déjà des ambassadeurs de l'Europe. Le Comité peut donc aider à démocratiser l'Europe. Il est clair toutefois que ceci n'est fait en aucun cas contre les Etats.

M. Chabert se réjouit du fait que le Livre blanc sur la gouvernance européenne reconnaît le rôle prépondérant que les régions vont jouer, sous une forme ou une autre. Avec la régionalisation, qui est une réalité de la vie quotidienne des européens, le Comité des Régions va se transformer en instrument politique. Comme 75 % des directives affectent les régions et les communes, les partenariats avec la Commission sont importants. L'Europe a besoin du Comité pour vendre la « marchandise européenne ».

Il y a un autre rôle à jouer dans le contexte de la réorganisation des institutions européennes : *« nous voulons à tout prix être présents et jouer un rôle actif à la convention qui en décidera »*. A cette convention, les régions constitutionnelles devraient en particulier avoir leur place dans la représentation du Comité des Régions.

Pour la question des compétences, notamment dans les pays fédéraux, il faudra une certaine flexibilité, et non pas un catalogue rigide, excepté dans les cas de compétence exclusive de l'Union européenne (par exemple l'union monétaire). Il faut une formule où le communautaire l'emporte.

Il faudra un jour un gouvernement européen (par exemple la Commission avec un Président élu par le Parlement - option que M. Chabert préférerait) et aller vers les

« Etats fédérés de l'Europe ». Nous pourrions aussi avoir les vingt-six premiers ministres formant le gouvernement européen mais il faudra alors décider à la majorité. Or comme nous l'avons vu à Nice, les trois grands Etats peuvent bloquer une proposition avec leurs voix.

En conclusion, s'il nous faut une Europe qui évolue et s'affirme dans le concert mondial, cette Europe ne doit pas être dominée par deux ou trois grands Etats.

Dans le débat qui a fait suite à la présentation de M. Chabert, on a d'abord demandé quelle était l'opinion du Comité des Régions sur les contrats d'objectifs tripartites proposés dans le Livre blanc sur la gouvernance.

*En réponse* : il pourrait y avoir un projet pilote pour augmenter la transparence ; par exemple dans le domaine de l'environnement qui est de la responsabilité des régions en Belgique.

Vu la volonté de la Commission d'avoir une culture renforcée de consultation, on a aussi demandé comment l'on pouvait donner un rôle consultatif plus important au Comité des Régions.

*En réponse* : le protocole signé avec la Commission prévoit une présence dès le début : Mieux vaut prévenir que guérir ; pour influencer vraiment les dossiers, il faut pouvoir intervenir très en amont.

On a également voulu savoir le sentiment de M. Chabert sur la méthode ouverte de coordination.

*En réponse* : l'idée est bonne, mais il y a un risque de noyade dans l'inertie bureaucratique.

En relation avec une réflexion du Président sur le fait que le Comité des Régions est un organe européen qui demande le pouvoir de saisir la Cour de Justice en cas de non-respect de la subsidiarité, il a été demandé si l'accès du Comité des Régions à la Cour de Justice ne mettrait pas un frein à l'intégration européenne ?

*En réponse* : on pourrait fixer un délai relativement bref pour demander à la Commission de justifier du respect de la subsidiarité.

Qui devrait être juge de la subsidiarité ? Si nous choisissons une assemblée démocratiquement élue, ceux qui font la loi ne devraient-ils pas aussi l'interpréter ?

M. Chabert a exprimé sa préférence pour une Cour constitutionnelle, « parce que tout le monde est d'accord qu'il faut une Constitution européenne ».